

## AVIS PUBLIC

## AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1318-2024

## AVIS PUBLIC est donné:

- 1. Que lors d'une séance tenue le 3 juin 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1318-2024 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de permettre le stationnement de véhicules récréatifs à la halte urbaine située dans le stationnement de la Tannerie et afin d'ajouter des arrêts obligatoires à l'intersection des rues Robitaille et des Montérégiennes ».
- 2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
- 3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 7 juin 2024.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 7 juin 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<a href="https://granby.ca">https://granby.ca</a>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 7 juin 2024.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier